

2026

Budget primitif

Rapport

AUX PORTES DE LA TOSCANE AUVERGNATE



04 73 68 54 13

espirat.mairie@wanadoo.fr

MME LE MAIRE D'ESPIRAT – MARIE-FRANCOISE CHOFFRUT

MME LA SECRETAIRE DE MAIRIE – SOPHIE BOURGAREL

.Une définition du budget primitif

Le budget primitif est préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité. Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par des virements de crédits et des décisions modificatives. Ces dernières nécessitent l'accord de l'assemblée délibérante.

En cette année d'élections municipales, le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année précédentes, notamment via les restes à réaliser qui concernent tant les dépenses que les recettes de la section d'investissement.

[Les documents budgétaires | collectivites-locales.gouv.fr](https://collectivites-locales.gouv.fr)

.Les prévisions du budget primitif 2026

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année. La section d'investissement présente notamment les opérations d'équipement nouvelles ou en cours.

Les prévisions du budget primitif 2026 ont été réalisées en fonction des moyens financiers de la Commune, sans recourir à des emprunts.

Le budget prévisionnel 2026 s'établit à **592 834 €** (371 837 € en fonctionnement et 220 997 € en investissement), le budget prévisionnel 2025 était de 648 500 € (364 377 € en fonctionnement et 284 123 € en investissement).

Equilibre du Budget

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2025	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 70 281,43	(D001) 85 749,35	(R001) 0,00 (R1068) 52 907,35
	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	49 410,00	82 252,00
	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b) <i>Déficit / excédent</i>	0,00	70 281,43 70 281,43	135 159,35	135 159,35
2025	Propositions 2026 (Hors 020 - 022) (d) <i>Déficit / excédent</i>	298 785,38	301 556,37 2 770,96	85 837,77 73 052,42	12 785,35
	Total 2025 + propositions 2026 (e = c + d) <i>Déficit / excédent</i>	298 785,38	371 837,80 73 052,42	220 997,12 73 052,42	147 944,70
	Opérations d'ordre de section à section (f)	73 052,42	0,00	0,00	73 052,42
2026	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g) <i>Déficit / excédent</i>	0,00 73 052,42	0,00	0,00	0,00 73 052,42
	Total du budget (h = e + f + g) <i>Déficit / excédent</i>	371 837,80	371 837,80	220 997,12	220 997,12
	Pour info 020 - 022	0,00		0,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il est opportun de comparer le réalisé 2025 (le compte financier unique) avec le projeté 2026 (le budget primitif). Cependant, il faut noter que le budget prévisionnel est plus conséquent que le compte financier unique, car sont notifiées les dépenses autorisées (celles-ci comprennent une marge financière pour qu'en fin d'exercice le réalisé soit égal ou inférieur).

EXERCICE 2025 – DEPENSES ENVISAGEES

Les dépenses de fonctionnement, en 2025, se portaient à 243 955 €. Le montant prévisionnel pour l'exercice 2026 est de **298 785 €**, soit 54 830 € supplémentaires. Il convient de présenter en pourcentage les différents postes de dépenses.

Il est prudent d'anticiper une augmentation des coûts des matières premières ainsi que les contrats avec les prestataires extérieurs.

Détaillons ici chapitre par chapitre les évolutions par rapport à 2025 :

- **Le chapitre 60 « achats et variation des stocks » :**
23 370 € réalisés en 2025 – 33 500 € prévus en 2026 (+ 10 130 €)
L'écart entre le réalisé de 2025 et le prévisionnel 2026 est conséquent, mais il semble plus sage de conserver le même prévisionnel qu'en 2025 pour intégrer la hausse globale des coûts (énergie, produits d'entretien...).
- **Le chapitre 61 « services extérieurs » :**
24 000 € réalisés en 2025 – 34 160 € prévus en 2026 (+ 10 160 €)
 - Ce montant prévisionnel s'explique essentiellement par le besoin important de recourir à des entreprises extérieures pour l'entretien des espaces verts de la commune, en l'absence de cantonnier.
 - L'exercice budgétaire 2026 portera sans doute le coût de l'édition du bulletin municipal 2025-2026.
- **Le chapitre 62 « autres services extérieurs » :**
17 290 € réalisés en 2025 – 25 310 € prévus en 2026 (+ 8 020 €)
 - Les contrats en place subissent une légère inflation.
 - Outre la reconduction de toutes les adhésions aux associations, la Commune adhérera en 2026 à l'association « Authentique MT63 », qui a gracieusement participé à la réfection de la passerelle du Jauron.
 - En 2026, la procédure de dématérialisation avec la Préfecture, dans le cadre du contrôle de légalité, a été remis en place pour une période de 3 ans, en raison du changement de maire.
 - Un relevé topographique du Fort doit être programmé.
- **Le chapitre 64 « charges de personnel » et indemnité des élus :**
60 620 € réalisés en 2025 – 63 940 € prévus en 2026 (+ 3 320 €)
 - L'agent d'intervention polyvalent en milieu rural est en congés maladie depuis le 4 août 2025. La date de son retour n'est pas connue. Il faut provisionner son salaire jusqu'à fin 2026.

- L'agente d'entretien est toujours sur un contrat annualisé de 12 heures par semaine.
 - La secrétaire générale de mairie, vacataire, est en CDD jusqu'au 30 juin 2026. Un recours potentiel au service de remplacement du CDG63 est provisionné.
 - Une autorisation de dépenses de 3 000 euros a été affectée pour de potentiels renforts.
 - Une prévoyance à adhésion obligatoire pour les agents avait été mise en place en mars 2025. A cela s'ajoute une proposition de protection santé, proposition obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2026. La commune s'engage à hauteur de 20€ par mois par agent. En 2026 deux agents ont répondu favorablement à cette proposition.
 - Même si les indemnités reçues par Madame le maire restent les mêmes que celles du maire précédent, dans leur globalité, les indemnités des élus augmentent en 2026. Cela est dû notamment au nombre plus important d'adjoints depuis les municipales de 2026 (+ 4 932 €).
- **Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » :**
107 720 € réalisés en 2025 – 133 763 € prévus en 2026 (+ 26 040 €)
 - Sont à noter les contributions au SICER (Syndicat Intercommunal écoles Espirat-Reignat) et au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale), qui augmentent de façon conséquente. 13 600 € déjà annoncés pour le SICER et 2 000€ pour le SIVOS.
- **Le chapitre 66 « charges financières » :**
4 925 € réalisés en 2025 – 4 412 € prévus en 2026
- **Le chapitre 68 « dotations aux amortissements » :**
2 310 € réalisés en 2025– 2 310 € prévus en 2026 (=)
 - La Commune d'ESPIRAT amortit uniquement les biens faisant l'objet d'une obligation réglementaire. Il s'agit notamment des réseaux électriques. En découle un amortissement de 28 000€ à partir de 2025 sur 15 ans. Cela entraîne une hausse des amortissements de 403€ à 2 310€ (mouvement de la section de fonctionnement-dépense à la section d'investissement-recette).

EXERCICE 2026 – RECETTES ENVISAGEES

Les recettes de fonctionnement, en 2025 se portaient à 305 760 €. Le montant prévisionnel pour l'exercice 2026 est de **301 556 €**. Ces chiffres ne comprennent pas le report positif de l'année précédente. Il convient de présenter en pourcentage les différents postes de recettes.

On constate que les attentes de fonds sont proportionnellement similaires à l'année précédente.

Les dotations évoluent très légèrement à la baisse entre l'exercice 2025 et 2026. Le tableau ci-dessous permet de visualiser la variation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) comprenant la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

Dotations	2022	2023	2024	2025	2026
Cumul	89 374€	92 917€	91 831€	90 344€	90 230€

L'évolution majeure concerne la fiscalité directe locale.

• Focus sur la fiscalité directe locale

Les taux appliqués en 2025 par la Commune d'ESPIRAT étaient :

- 39,40% pour la taxe foncière bâtie (TFB)
- 97,50% pour la taxe foncière non bâtie (TFNB)
- 12,23% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres (THRS)

Les taux prévisionnels appliqués dans le budget prévisionnel 2026, qui seront proposés au Conseil Municipal, sont de :

- 39.40% pour la taxe foncière bâtie (TFB)
- 97.50% pour la taxe foncière non bâtie (TFNB)
- 13.48% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres (THRS) (+1.25%, augmentation plafonnée)

L'exécutif ne souhaite pas faire évoluer cette année le taux de la taxe foncière bâtie. Pour comparaison, en 2025, le taux de la TBF était au national de 39,74% et de 44,94% au niveau départemental.

Le taux de la taxe foncière non bâtie reste inchangé.

Le conseil municipal souhaite en revanche faire légèrement évoluer le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres, dans la limite imposée.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement se compose, d'un côté, de dépenses et de recettes courantes et, de l'autre côté, d'opérations d'équipement. La particularité de la section d'investissement sont les restes à réaliser (RAR) qui permettent de poursuivre une opération sur les années suivantes.

EXERCICE 2026 – DEPENSES ENVISAGEES

Sont présentées, ci-dessous, les opérations d'équipement en cours et prévues pour l'année 2026 sont celles, pour la plupart, qui avaient été programmées les années précédentes :

Restes à réaliser 2025			
DEPENSES			
Intitulé	N° opération	N° article	Coût total
Achats caves	2024006	2115	7 000 €
Réparation cave SIMCOVIC	2024005	2138	23 560 €
Réparation cave MIRANDA	2024009	2138	15 830 €
Mise en conformité TE 63	2025002	204182	520 €
Cave Guerin	2025003	2131	1 000 €
Dépôts et cautionnement reçus		165	1 500 €
TOTAL			49 410 €

Ces opérations anciennement prévues représentent 38 % des dépenses d'investissement.

Le projet du Fort, par la rénovation des caves appartenant à la collectivité, s'inscrit dans une volonté d'une réhabilitation globale des biens immobiliers d'Espirat et la mise en valeur du patrimoine historique, culturel et touristique de la commune. La Commune souhaite inspirer les propriétaires voisins.

- **Réparations des caves Simcovic et Miranda**

Les réparations des caves du Fort permettront de créer un lieu de stockage pour les associations et activités sportives.

- **Cave Guerin**

Il est prévu de reprendre la porte ainsi que la trappe de la cave Guerin.

- **Achats caves**

La commune a la volonté d'acquérir des caves voisines à celles en réparation.

- **Réseau électrique**

Il conviendra de régler auprès de Territoire d'Energies 63, une opération d'ores et déjà réalisée lors de la réfection de la traverse RD81.

- **Raccordement impasse de la Liberté**

Les réseaux devront être prolongés sur le domaine public afin de desservir une habitation nouvellement rénovée. Le projet doit aboutir car un accord a été conclu avec le propriétaire et les gestionnaires réseaux.

- **Alignement de la Prada**

L'alignement est toujours d'actualité. Il aura lieu une fois l'état des réseaux vérifié par caméra.

De nouvelles dépenses d'investissement (10% des dépenses d'investissement) sont également à inscrire au budget :

- **Cavernes au cimetière**

3 **cavernes** devraient être construites au cimetière pour répondre aux attentes de concessions des habitants d'Espirat. Un coût de 2 800 € est à prévoir.

- **Table de ping-pong**

L'installation près du terrain multisport d'une **table de ping-pong** en béton est programmée.

- **Matériel informatique**

Le renouvellement d'une partie du **matériel informatique** de la mairie s'impose.

- **Rue de la Fontaine**

Il est prudent de reprendre la toiture du préau de la Fontaine.

Les 52% restants de dépenses à la section d'investissement correspondent essentiellement au déficit antérieur de 2025 de la section d'investissement (85 749 €) et au remboursement des emprunts (25 253 €).

EXERCICE 2026 – RECETTES ATTENDUES

Restes à réaliser 2025				
RECETTES	Opération associée		N° article	Coût total
DETR	2025008	Terrain multisport	13461	27 580 €
Région bonus ruralité	2025008	Terrain multisport	1322	27 000 €
FIC	2025005	Voiries 2025	1323	14 340 €
FIC	2024005	Restauration cave	1323	13 332 €
TOTAL				82 252 €

Les subventions accordées en 2025 par le département et la région concernant la création d'un terrain multisport et des travaux de voirie seront versées en début d'année 2026 car les travaux ont été terminés en 2025.

La subvention (FIC), concernant la restauration d'une cave du fort, a été accordée par le département, mais elle ne sera versée que si les travaux sont réalisés. La commune a jusqu'au 7 juillet 2030 pour réaliser ces travaux au fort.

Pour équilibrer le budget 2026, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement sera en 2026 de 73 052€.

.Conclusion

Le budget primitif 2026 a été construit dans la continuité du budget 2025, avec sincérité et mesure. Il tient compte de la période de transition que représente l'année 2026, avec l'installation d'un nouveau conseil municipal après les élections municipales de mars.

Ce budget a également fait l'objet d'un contrôle le 16/04/2026 par Madame Marie-Hélène MUNOZ, Conseillère aux Décideurs Locaux de la Direction Générale des Finances Publiques, exerçant sur le périmètre de Billom Communauté.